



Observatoire Départemental de la Sécurité Routière des Hautes-Pyrénées

ACCIDENTOLOGIE AU 3ème TRIMESTRE 2022

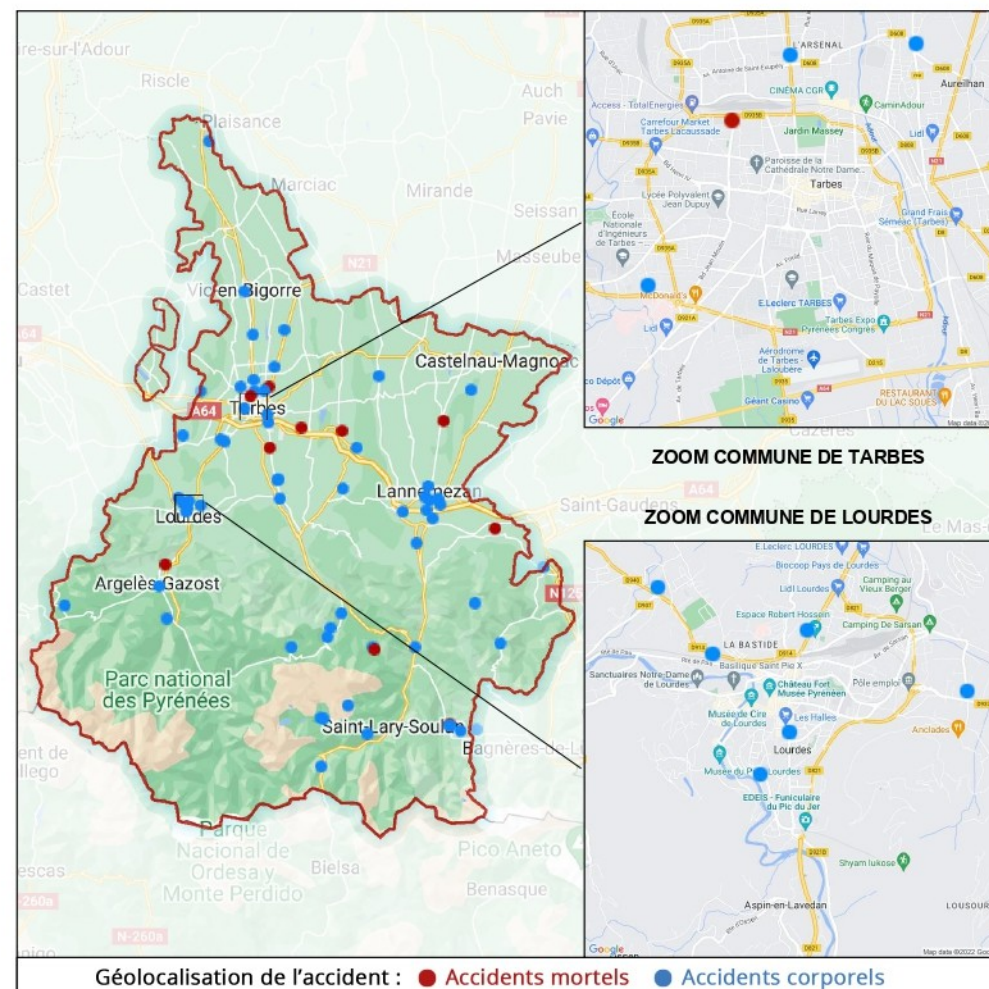
DOCUMENT GÉNÉRÉ LE :
10 / 10 / 2022

Ce document présente les chiffres provisoires du 01/07/2022 au 30/09/2022

| BILANS HAUTES PYRENEES AU 3ème TRIMESTRE 2022 | Accidents corporels | Tués | Blessés | Dont blessés hospitalisés |
|--|------------------------|------|---------|------------------------------|
| 3° TRIMESTRE 2022 | 69 | 11 | 83 | 29 |
| 3° TRIMESTRE 2021 | 75 | 6 | 115 | 29 |
| Evolution | -6 | +5 | -32 | +0 |
| Tendances | | | | |

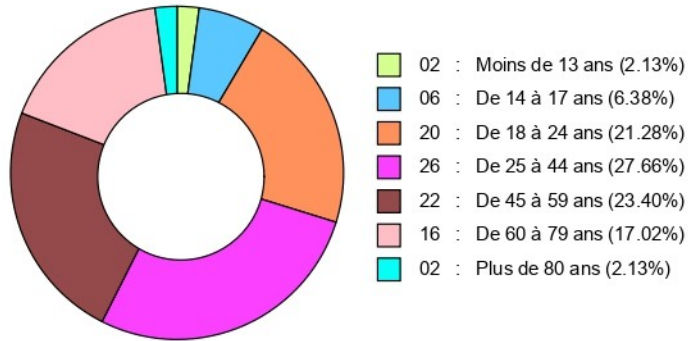


| CUMUL DEPUIS LE DEBUT DE L'ANNEE | Accidents corporels | Tués | Blessés | Dont blessés hospitalisés |
|-------------------------------------|------------------------|------|---------|------------------------------|
| 2022 provisoire | 156 | 17 | 194 | 60 |
| Cumul de l'année 2021 | 191 | 10 | 259 | 80 |
| Evolution | -35 | +7 | -65 | -20 |
| Tendances | | | | |

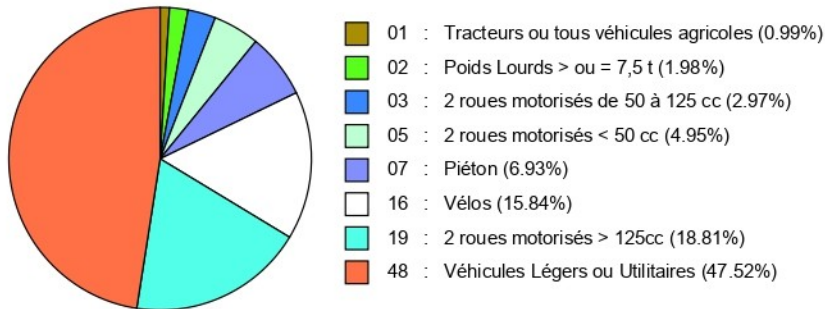


TYPOLOGIE DES ACCIDENTS

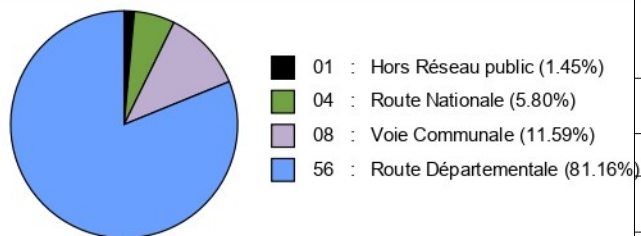
Répartition des victimes par âges



Répartition par types de véhicules



Répartition par catégories de routes



| TYPE DE VOIE | Part du réseau départemental |
|----------------|------------------------------|
| Autoroute | 0,85 % |
| Nationale | 0,64 % |
| Départementale | 44,10 % |
| Communale | 54,40 % |



PASSAGE À L'HEURE D'HIVER

Chaque année, les jours qui suivent le changement d'heure enregistrent un pic d'accidentalité de +40 % pour les piétons en fin de journée. La nuit tombe une heure plus tôt, la luminosité baisse entre 17h et 19h, dans un contexte de circulation dense : piétons et cyclistes sont donc moins visibles à l'heure des sorties d'école et du travail.

SOYEZ VISIBLE, NE PRENEZ PAS DE RISQUE



PIÉTONS

- Vérifiez plusieurs fois avant de traverser.
- S'il y en a, traversez aux passages piétons et empruntez les trottoirs. S'il n'y a pas de trottoir, marchez le plus éloigné possible de la chaussée.
- Soyez visibles. Privilégiez des vêtements clairs et utilisez des accessoires rétro-réfléchissants.



CYCLISTES ET CONDUCTEURS D'ENGINS DE DÉPLACEMENT PERSONNEL MOTORISÉS (EDPM)

- Vérifiez votre éclairage.
- Ne roulez pas sur les trottoirs.
- Méfiez-vous des angles morts, notamment des bus et poids lourds.
- Portez des équipements ou accessoires rétro-réfléchissants : pour les cyclistes, hors agglomération, le port d'un gilet rétro-réfléchissant est obligatoire la nuit ou en cas de faible visibilité ; les utilisateurs d'EDPM doivent porter un gilet de haute visibilité ou un équipement rétro-réfléchissant en ville lorsqu'il fait nuit ou en cas de faible visibilité, et en toutes circonstances hors agglomération.



AUTOMOBILISTES ET CONDUCTEURS DE DEUX-ROUES MOTORISÉS

- Redoublez de vigilance à l'égard des piétons, des cyclistes et des utilisateurs de trottinettes.
- Respectez une distance d'au moins un mètre avec les trottoirs et les vélos.
- Prudence aux abords des passages piétons, des arrêts de bus et des pistes cyclables. Ralentissez ! Anticipez !

Responsable de publication : Mme PAUZAT Sophie - Directrice de Cabinet

Comment nous joindre :



Préfecture des Hautes-Pyrénées
Direction du cabinet / BSRT
Place Charles de Gaulle - 65013 Tarbes Cedex 9



pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr